

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.045

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 10 avril, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 4 avril 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 4 avril 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Annie CHABANEAU représentée par M. Alain LARRAIN  
M. Yannick PAVON représenté par Mme Marie-Noëlle PELTIER  
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY  
Mme Nancy LEFÈVRE représentée  
par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « SCOLAIRE ET FORMATION »

RAPPORTEUR : Mme SERRE

VOTE : UNANIMITÉ

La Commission « Scolaire et Formation », qui s'est réunie le 23 mars 2017, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Scolaire,
- Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ SEGPA COLLEGE HENRI DUNANT	1 000,00
○ MAISON DES LYCEENS (LYCEE CORDOUAN)	500,00
○ MAISON DES LYCEENS (LYCEE DE L'ATLANTIQUE)	1 000,00
○ ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE	1 000,00
○ ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE	318,00
○ ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE	1 000,00
○ ECOLE MATERNELLE LOUIS BOUCHET	1 000,00
○ ECOLE PRIMAIRE LOUIS BOUCHET	1 000,00
○ OGEC ECOLE STE MARIE	500,00
○ LYCEE DE LA MER ET DU LITTORAL	100,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE HENRI DUNANT	660,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE EMILE ZOLA	1 000,00
○ LA PREVENTION ROUTIERE	500,00
○ ASSOCIATION CLAIRVOYANTS	300,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 avril 2017

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO